

# L'ORDRE NATIONAL DES HUISSIERS DE JUSTICE DU SENEGAL

## COMMUNIQUE

Par arrêté n° 029276 du 29 août 2023 du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, il est ouvert, au titre de l'année 2023, un concours d'aptitude au stage d'huissier de justice.

Le nombre de places mises au concours est de quinze (15).

La déclaration de candidature est adressée au Président de l'Ordre National des Huissiers de Justice du Sénégal, accompagnée des pièces suivantes :

- Un certificat de nationalité sénégalaise ou un certificat de nationalité d'un Etat accordant la réciprocité aux ressortissants sénégalais ;
- Un acte de naissance ;
- Le diplôme de maîtrise ou de master en droit reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ou tout autre diplôme admis en équivalence ( en copie certifiée conforme) ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Un certificat de bonne vie et mœurs datant de moins de trois (03) mois ;
- Une quittance délivrée par l'Ordre National des Huissiers de Justice du Sénégal et attestant du paiement des droits de concours.

Les candidats dont le diplôme en droit a été délivré à l'étranger ou par une université, une école ou un institut d'enseignement supérieur privé au Sénégal doivent prouver la reconnaissance ou l'équivalence de leur diplôme en droit par un document délivré par l'organisme en charge de la reconnaissance et de l'équivalence des diplômes au Sénégal.

Les candidatures sont déposées au siège de l'Ordre des Huissiers de Justice, sis au Palais de Justice de Dakar.

Le concours est ouvert à tout candidat âgé de vingt-et-un (21) ans au moins et quarante-cinq ans (45) au plus à la date du concours.

Les dates des déclarations de candidature et des épreuves écrites sont fixées ainsi qu'il suit :

- Déclarations de candidature : **du mercredi 6 septembre 2023 au jeudi 5 octobre 2023** ;
- Épreuves écrites : **samedi 25 novembre 2023 et dimanche 26 novembre 2023.**

Le programme du concours comprend :

- La procédure civile ;
- La procédure pénale ;
- Les procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution ;

- L'organisation judiciaire du Sénégal ;
- Le droit de sûretés ;
- Le droit des biens ;
- Le droit international privé ;
- Le droit des obligations ;
- Le droit des personnes et de la famille ;
- Le droit administratif.

Le concours comporte trois (03) épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves écrites portent sur :

- La procédure civile (coefficient 2) ;
- La procédure pénale (coefficient 2) ;
- Les voies d'exécution (coefficient 3).

Les épreuves écrites se dérouleront à l'amphithéâtre de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, selon le calendrier suivant :

- Première épreuve : **samedi 25 novembre 2023, de 08 heures à 11 heures ;**
- Deuxième épreuve : **samedi 25 novembre 2023, de 14 heures à 17 heures ;**
- Troisième épreuve : **dimanche 26 novembre 2023, de 08 heures à 11 heures.**

Les droits de concours, non remboursables, sont fixés à vingt mille (20 000) F CFA.

Fait à Dakar, le 7 septembre 2023

**Le Président de l'Ordre des huissiers**

**Me Adama DIA**

